

## FICHE PARC ASSISTANCE

### Fiche à joindre au bulletin d'engagement

Nom de l'équipage :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Réservé à l'organisateur

N°

Afin d'organiser le mieux possible, pour la satisfaction de tous, le parc d'assistance et de définir votre emplacement, nous vous demandons de joindre à votre engagement cette fiche de renseignements dûment complétée.

### VEHICULE D'ASSISTANCE UTILISÉ

Type de véhicule (fourgon, 19t, semi-remorque ...) : \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_

### ASSISTANCE

- Assistance par Team engagé en championnat      Nom du TEAM : \_\_\_\_\_
- Assistance individuelle (Vous assurez votre assistance sur un seul emplacement)
- Assistance groupée → Nom des équipages : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

*(Vérifiez que votre demande corresponde à celle des équipages Avec qui vous souhaitez partager l'assistance.)*

### REFUELLING

- Bidon métallique       Station-Service

Les droits d'engagement      incluent :

- Un emplacement au parc d'assistance ainsi qu'une plaque d'assistance.
- 60 m<sup>2</sup> pour chaque concurrent + 40 m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire dans le cas où plusieurs équipages souhaiteraient se regrouper
- 60 m<sup>2</sup> pour les concurrents coupe de marques
- 30 m<sup>2</sup> pour les concurrents VHC
- 30 m<sup>2</sup> pour les concurrents VHRS et ENRS
- Pour les teams « Championnat de France Team » jusqu'à 3 voitures exploitées : 200 m<sup>2</sup>, plus 60 m<sup>2</sup> par voiture supplémentaire exploitée.
- Les concurrents inscrits Championnat de France Rallye souhaitant disposer d'une surface supplémentaire devront en faire la demande avant la clôture des engagements.

**Le m<sup>2</sup> supplémentaire sera attribué en fonction des possibilités et facturé 8 €.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

**FICHE ASSISTANCE TEAM CFR**

**Contact :**  
**Mail :**

**Nom du Team :**  
**Téléphone :**

N° CONCURRENT	NOM DE L'EQUIPAGE	SURFACE REGLEMENTAIRE	SURFACE DEMANDEE	IMMATRICULATION DES FOURGONS	ADHESIFS ASSISTANCE N°
		200m2 (pour 3 voitures)			
		60m2			
		60m2			
		60m2			
		60m2			
		60m2			
		60m2			
		VHC 30M2			
		VHC 30M2			
		<b>Total :</b>			
MERCI DE JOINDRE VOTRE PLAN D'ASSISTANCE					
<b>Commentaires :</b>					
Visa Responsable parc après positionnement sur le plan :					
Visa Organisation Surface accordée :					

<b>FICHE ASSISTANCE INDIVIDUELLE OU GROUPEE HORS TEAM CFR</b>
---

**FICHE POUR LES ASSISTANCES INDIVIDUELLES OU GROUPEES – HORS TEAMS CFR**

**Nom du Team :**

**Contact :**

**Téléphone :**

**Mail :**

N° CONCURRENT	NOM DE L'EQUIPAGE	SURFACE REGLEMENTAIRE	SURFACE DEMANDEE	IMMATRICULATION DES FOURGONS	ADHESIFS ASSISTANCE N°
		60m2			
		40m2			
		40m2			
		40m2			
		40m2			
		40m2			
		40m2			
		40m2			
		40m2			
		VHC 30M2			
		VHC 30M2			
		<b>Total :</b>			
<b>MERCI DE JOINDRE VOTRE PLAN D'ASSISTANCE</b>					
<b>Commentaires :</b>					
<b>Visa Organisation Surface accordée :</b>			<b>Visa Responsable parc après positionnement sur le plan :</b>		

**IMPORTANT :** Par la présente je confirme n'avoir besoin que de \_\_\_\_m<sup>2</sup> pour mon assistance.

Ci-après une attestation de montage de votre structure suivant les règles du constructeur à remplir et à remettre au responsable du parc après votre installation sur le site.

*Nous certifions avoir pris connaissance des conditions d'installation et du fonctionnement du parc d'assistance et nous engageons à les respecter scrupuleusement.*

*Seul le catering réservé aux membres du team est autorisé dans le parc. Tout autre opération de réceptif, commercial ou promotionnelle ne pourra être organisée qu'après avoir obtenu l'accord de l'organisateur.*

Fait à .....Le .....

Signature :

## ATTESTATION

Je soussigné,

Représentant le (ou les) N° du (ou des) concurrent(s) suivant(s) :

\_\_\_\_\_

atteste :

- Avoir réalisé conformément à la réglementation et aux spécifications du constructeur, l'installation de la tente de dimensions ..... , sur notre zone d'assistance du « 76<sup>ème</sup> RALLYE RHÔNE-CHARBONNIÈRES » située au parc d'assistance Complexe sportif de l'Arbresle.
- Avoir, conformément à l'article CTS52, effectué une inspection, avant toute admission du public, afin de s'assurer que rien ne vient compromettre la sécurité des personnes.

Fait pour valoir ce que de droit,

À \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_